

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOUT 1864.

Crédit supplémentaire de 5,575,000 francs au Département de la Guerre.
— Aliénation de parcelles de terrain dépendantes du domaine de la Guerre, à Anvers.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Dans mes réponses aux demandes de la section centrale chargée de l'examen du Budget de la Guerre pour l'exercice 1862 (voir le rapport de M. Lebeau en date du 7 décembre 1861) et dans l'Exposé des motifs à l'appui du projet de loi du 20 janvier 1862, communiqué à la Chambre des Représentants dans la séance du 30 du même mois, j'ai fait connaître la situation de l'entreprise des travaux d'Anvers, et annoncé que les dépenses supplémentaires et imprévues s'élevaient déjà à cette époque à 3,526,000 francs. Deux ans après, le 13 janvier dernier, les travaux étaient suffisamment avancés pour que je pusse déclarer à la Chambre que la dépense totale ne dépasserait pas 54 millions et demi.

Conformément à cette déclaration, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi dont les dispositions, basées sur des faits définitivement acquis, tendent à ouvrir au Département de la Guerre un supplément de crédit de 5,575,000 francs, qui sera, je suis heureux de l'annoncer à la Chambre, la dernière somme nécessaire pour le complet achèvement des travaux d'Anvers.

Pour justifier ce projet de loi, je me bornerai à reproduire succinctement les explications que j'ai données à la Chambre, dans les Documents parlementaires précités.

I.

Les dépenses pour l'expropriation des terrains avaient été estimées à 10,080,000 francs. Les fortifications devaient s'étendre sur une superficie de 720 hectares.

Cette superficie s'élève en réalité à près de 788 hectares, soit 68 hectares de plus que l'estimation; en voici les motifs :

1° On s'est trouvé dans l'obligation de dépasser, sur un grand nombre de points, les limites du tracé projeté, quelquefois pour satisfaire à des convenances mili-

taires ou d'utilité publique, presque toujours pour éviter des indemnités excessives de morcellement de propriétés.

Dans l'intérêt de la défense du camp retranché et pour faciliter les manœuvres de l'armée sur le front de la position, il était indispensable de relier les forts par une route de grande largeur.

Le Département de la Guerre avait cru pouvoir ajourner l'établissement de cette communication; mais il n'a pas tardé à reconnaître que l'élévation progressive de la valeur des propriétés suburbaines, résultant de l'agrandissement d'Anvers, rendrait onéreux tout délai dans l'acquisition des terrains.

Pour devenir propriétaire des 788 hectares dont il vient d'être parlé, le Département de la Guerre a fait une dépense de 10,755,000 francs. Cette somme ne s'écarte que de 675,000 francs, c'est-à-dire de moins de 7 p. %, de l'évaluation primitive. Mais il est à remarquer qu'il reste à la disposition de l'État un grand nombre de parcelles de terrain, dont la contenance totale est de 44 hectares, et dont la rétrocession aux anciens propriétaires ou la vente fera rentrer au Trésor une somme qu'on évalue à 411,114 francs, en prenant pour base les prix d'acquisition. D'un autre côté, la vente des arbres qui se trouvaient sur les terrains expropriés et celle des vieux matériaux qui sont provenus des bâtiments démolis, ont déjà produit 188,245 francs. Voilà donc 600,000 francs qui viendront en déduction de la somme de 675,000 francs mentionnée ci-dessus; de sorte que cette somme sera presque entièrement remboursée au Trésor.

II.

Les travaux des nouvelles fortifications d'Anvers ont été entrepris moyennant 4 p. % d'augmentation sur les prix du tarif qui a servi de base à l'estimation des dépenses, et comme cette estimation doit s'élever, par suite des travaux complémentaires, à environ 41,500,000 francs, l'augmentation des prix du tarif donne lieu à un surcroît de dépense de 1,660,000 francs.

III.

Le Département de la Guerre avait d'abord l'intention de conduire dans les fossés et les avant-fossés de l'enceinte les eaux du Schyn et de ses affluents, pour les jeter dans l'Escaut par les écluses de la nouvelle citadelle du Nord.

Cédant aux instances des habitants de Dam, il a dirigé les eaux du Schyn à travers les remparts au moyen de deux écluses à quatre passages de trois mètres de largeur chacun, et creusé à la rivière un nouveau lit le long de la rue du Rempart, modification qui a entraîné une dépense supplémentaire de 252,000 francs.

IV.

D'après le projet primitif, le canal d'Herenthals devait déboucher dans un bief particulier, mis en communication par un simple aqueduc avec la partie de son lit située *extra-muros*.

La ville d'Anvers s'éleva contre ce projet; elle demanda avec instance qu'on prévint tout mélange des eaux du canal avec les eaux de source qui alimentent les fossés.

Pour satisfaire à ses réclamations, on a creusé un canal particulier contournant le ravelin du front (6-7), et l'on a construit, à travers le fossé capital et le nouveau rempart, un double siphon en fonte et un double aqueduc en maçonnerie.

Ces ouvrages ont entraîné un excédant de dépense de 92,000 francs.

V.

La ville d'Anvers ne comptait que huit portes, savoir : la porte de Fer, celle des Béguines, celle de Malines, celle de Meirsteeg, celle de Borgerhout, la porte Rouge, la porte du Rhin et celle de Lillo.

Encore, la porte de Meirsteeg, aboutissant aux mêmes voies de communication que la porte de Borgerhout, ne pouvait-elle être considérée que comme un moyen de dégagement de cette dernière. D'autre part, la porte du Rhin, très-voisine de la porte Rouge, ne servait qu'à établir une communication ferrée entre la station du chemin de fer et les bassins. Il n'y avait donc à proprement parler que six entrées de ville.

D'après le projet primitif, ces six accès devaient être portés à huit, par la construction des portes nouvelles de Wilryck et d'Herenthals, et certes l'intérêt de la défense n'exigeait pas davantage. Cependant, le Gouvernement a été amené successivement à ouvrir quatorze passages dans la nouvelle enceinte, non compris ceux des deux chemins de fer qui la traversent.

Ces quatorze passages sont :

- 1° La porte de Lillo,
- 2° — d'Eeckeren,
- 3° — de Merxem,
- 4° — de Borgerhout,
- 5° — de Ranst,
- 6° et 7° deux sorties situées près du canal d'Herenthals,
- 8° La porte de Leemstraet,
- 9° — de Berchem,
- 10° — du Schuttershof,
- 11° — de Wilryck,
- 12° et 13° deux portes sur le chemin des Aulnes,
- 14° La porte de Boom.

Les portes qui sont établies pour le passage des grandes routes ont huit mètres de largeur. Celles où passent les chaussées vicinales et les chemins publics ont sept mètres, et, nulle part, aux ponts mobiles, il n'y a des étranglements semblables à ceux qu'on rencontre aujourd'hui.

De plus, pour rendre les communications faciles entre ces divers passages, il y a, sur tout le développement des fortifications, à l'intérieur, une rue de vingt-cinq mètres de largeur en crête, et, à l'extérieur, un chemin de quatre à six mètres de largeur, longeant l'avant-fossé ou le pied des glacis, sur les points où les parties conservées des anciens chemins ne donnent plus accès aux propriétés particulières.

Ces dispositions, prises uniquement dans l'intérêt des habitants d'Anvers et des communes environnantes, nécessitent un surcroît de dépense qui n'est pas entré

dans les prévisions du Département de la Guerre, et qui s'élèvera à 1,200,000 francs.

VI.

D'après le § 33, article 5 du contrat, les travaux de pilotis et de grillage étaient estimés de 170,000 à 200,000 francs, soit 185,000 francs en moyenne.

En déblayant l'emplacement des fondations des ouvrages d'art à bâtir sur pilotis, on a reconnu que le terrain était moins résistant qu'on ne l'avait supposé, et l'on a été forcé d'augmenter notablement le nombre des pilotes et le développement des grillages.

La dépense faite pour ces travaux s'est élevée à 492,000 francs, soit 307,000 francs de plus que l'évaluation moyenne.

VII.

Pendant l'exécution des travaux, la nature variable des couches de terrains, rencontrées dans la fouille des fondations de quelques ouvrages, a forcé de descendre ces fondations à un niveau plus bas, pour les asseoir solidement.

L'excédant de maçonnerie qu'il a fallu employer à cet effet a occasionné une dépense supplémentaire de 275,000 francs.

VIII.

On a rencontré, dans le creusement des fossés de certains ouvrages de fortification, des couches puissantes de terrain vaseux et tourbeux qu'il a fallu enlever à la drague, ce qui a augmenté le coût des déblais, tandis que les remblais exécutés avec de pareilles terres ont subi des tassements et des affaissements considérables, auxquels on a dû remédier encore par un surcroît de déblai. Ces travaux imprévus ont donné lieu à un excédant de dépense de 856,000 francs.

IX.

Enfin, lorsque les travaux de construction des ouvrages de fortification seront terminés, il sera indispensable d'approprier la route militaire qui relie les forts du camp retranché, et sur laquelle se trouve actuellement établie la voie ferrée servant au transport des matériaux.

L'appropriation de cette voie de communication occasionnera une dépense de 258,000 francs.

Si l'on récapitule les différents chefs d'augmentation de dépense, savoir :

I. Excédant des frais d'expropriation fr.	675,000	»
II. Augmentation sur le prix d'entreprise	1,660,000	»
III. Détournement du Schyn	252,000	»
IV. — du canal d'Herenthals	92,000	»
V. Nouvelles portes de ville	1,200,000	»
VI. Pilotis et grillages supplémentaires.	307,000	»
VII. Approfondissement des fondations	275,000	»
VIII. Dépenses imprévues en terrassements	856,000	»
IX. Appropriation de la route militaire	258,000	»
TOTAL. . . fr.	<u>5,575,000</u>	»

on verra que, abstraction faite des travaux effectués pour satisfaire à des intérêts locaux et compris sous les n ^{os} III, IV et V pour une somme totale de fr.	1,544,000	»
et de l'augmentation du prix d'entreprise	1,660,000	»
TOTAL. . . . fr.	<u>3,204,000</u>	»

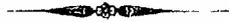
les dépenses non prévues dans l'évaluation primitive ne s'élèvent en réalité qu'à 2,371,000 francs. Encore faut-il remarquer que, dans cette somme, sont compris les frais d'établissement d'une route de plus de 16 kilomètres qui coûte à elle seule 650,000 francs, et qui facilitera singulièrement les communications entre les communes voisines d'Anvers.

En outre, l'État est devenu propriétaire de 68 hectares de terrain de plus que ne le comportait le projet original.

Je pense que, dans des circonstances analogues, jamais projet aussi vaste ne s'est écarté aussi peu des prévisions et des bases qui ont servi à l'évaluation de la dépense. C'est donc avec une entière confiance que j'ai l'honneur de vous présenter, messieurs, le projet de loi ci-joint, que le Roi m'a chargé de soumettre à vos délibérations.

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} CHAZAL.



PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition des Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est accordé au Ministre de la Guerre un crédit supplémentaire de 5,575,000 francs, pour l'achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert par une émission de bons du Trésor.

ART. 3.

Notre Ministre des Finances est autorisé à aliéner au profit du Trésor, jusqu'à concurrence de 44 hectares, les parcelles de terrain dépendantes du domaine de la Guerre à Anvers, qui tombent en dehors des limites du terrain des fortifications et de la route militaire.

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le lendemain du jour de sa promulgation.

Donné à Ostende, le 20 août 1864.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Guerre,***B^{on} CHAZAL.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**